



Emploi saisonnier, l'esclava du 21ème siècle ?

Par **maryshka**, le **16/08/2012** à **18:51**

Bonjour à tous je me permet de poster ma question sur ce forum car je suis dans une situation assez délicate et j'aimerais trouver une réponse.
Je vous explique mon cas :
J'ai postuler à une offre d'emploi sur internet concernant un travail de serveuse dans un restaurant en Corse.
Après quelques appels téléphoniques avec l'employeur je prenais l'avion en direction de Bastia le 22 Juillet 2012.
J'arrive sur les lieux, on me fait travailler le soir même, rien d'anormal pour le moment.
Au bout de 7 jours, je me rend compte que je fais plus de 70H/semaine sans aucun jour de repos, de plus je n'ai toujours pas signé de contrat, on me dit "qu'il est en cours, il arrive bientôt".
Le 8 Août 2012 mon contrat arrive enfin, depuis la situation n'a pas changé je fais toujours 70H/semaine sans aucun jour de repos.
Le contrat stipule : 35H/semaine + jour de repos, il est daté du 1er Août. Quand je demande ce qu'il en est de ma semaine effectuée en Juillet on me remet une enveloppe avec une somme risible en me disant que pour le moment il faut que je prenne ça et qu'on verra après.
Je parle alors de mes heures supplémentaires inadmissibles et mes jours de repos inexistantes, seront ils rémunérés ? On me répond que je peux "m'asseoir dessus, seules seront rémunérées les 35H du contrat, le reste ne compte pas, c'est comme ça dans la restauration".
Puis je quitter mon poste pour non respect du contrat ?
Comment récupérer mes heures effectuées et mes journées de repos non consommées ?
Quelle est la procédure à suivre (si il y en a une) ?
On me dit qu'en Corse tout le monde se connaît, qu'on ne peut rien faire..
Cordialement.

Par **Michel**, le **18/08/2012** à **17:17**

Bonjour,
Le plus simple est d'aller voir l'Inspection du travail de votre lieu de travail, vous

verrez bien ce que l'on vous dit.